

<p><b>COMPTE RENDU SOMMAIRE</b>  <b>Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2010</b></p>
---

**Débat d'Orientations Budgétaires 2010**

Le conseil municipal donne acte à M. le Maire de l'organisation dans les conditions prévues par l'article L.2312-1 du C.G.C.T. du débat sur les orientations générales du Budget Primitif 2010.

**Compte Administratif 2009 Commune : Approbation**

**Compte de Gestion 2009 Commune : Approbation**

**Compte Administratif 2009 Restaurant Municipal : Approbation**

**Compte de Gestion 2009 Restaurant Municipal : Approbation**

**Compte Administratif 2009 - 7 Logements Locatifs : Approbation**

**Compte de Gestion 2009 - 7 Logements Locatifs : Approbation**

**Compte Administratif 2009 Assainissement : Approbation**

**Compte de Gestion 2009 Assainissement : Approbation**

**Subventions 2010 – 1<sup>ière</sup> série**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

**Associations Sportives**

<b><i>Pour fonctionnement</i></b>	
Esperance Iffendic (Gym)	55,00 €
Étoile Sportive (Tennis de table)	445,00 €
La Bicyclette d'Iffendic	350,00 €
Ass. Les Cavaliers de Trémelin	150,00€
<b>Sous Total</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b><i>Pour événement</i></b>	
U.S. Foot Interquartiers	800,00 €
EAPB Course du Muguet	500,00 €
EAPB Trail des Légendes	750,00 €
Ass. Tour de Bretagne	1 500,00 €
Ass. La Ronde Enchantée (Courses cyclistes)	1 000,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>4 550,00 €</b>
<b><i>Clubs Intercommunaux</i></b>	
K'Danse Montfort	200,00 €
Brocéli'hand club Montfort	260,00 €
Art et Danse Montfort	50,00 €
Tennis Club de Brocéliande	375,00 €
Roller Pays de Montfort	20,00 €
Judo Montfort	195,00 €
Brocéliande Subaquatiques	95,00 €
Club Jiu-Jitsu Traditionnel Iffendic	80,00 €

CKPB (Canoë Kayak)	85,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>1 360,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>6 910,00 €</b>

#### Associations de Loisirs-Enfance

Ass. Les Quatre Routes	700,00 €
Les Écoliers des Quatre Routes	150,00 €
Club des Aînés Ruraux (Amicale des Retraités)	500,00 €
Ass. Les Bouquets de St Gonlay	45,00 €
ACCA Chasse	450,00 €
Mille et Une Surprises	3 500,00 €
Ass. Intergénération	1 700,00 €
<b>Total</b>	<b>7 045,00 €</b>

#### Associations Culturelles

Bibliothèque	3 300,00 €
Arts Culture Loisirs	5 400,00 €
<b>Total</b>	<b>8 700,00 €</b>

#### Associations Diverses

CATM -AFN	400,00 €
UCAI	1 100,00 €
Écoles (encarts publicitaires)	80,00 €
Restos du Cœur - Montfort sur Meu	100,00 €
Mains de l'Espoir	80,00 €
Solidarité Paysans	80,00 €
Agro sans Frontière	80,00€
GEDA de Montfort sur Meu	200,00 €
Amicale des donateurs de sang de Montfort	80,00 €
Ass. Valentin Hauy	80,00 €
Ass. Ados Étoiles	160,00 €
Alcool Assistance	80,00 €
Prévention Routière	120,00 €
SEL de Brocéliande	80,00 €
Ligue contre le cancer	80,00 €
<b>Total</b>	<b>2 800,00 €</b>

#### Subventions à caractère scolaire

Ajoncs d'Or Montfort sur Meu	65,00 €
Lycée Professionnel D. Savio Dinan	32,50 €
Lycée La Providence Montauban de Bretagne	156,00 €
Lycée La Providence Montauban (projet ALAPH)	100,00 €

Lycée Maupertuis St Malo	32,50 €
Collège St Louis Marie Montfort sur Meu	1 040,00 €
Chambre des Métiers de Rennes	325,00 €
Chambre des Métiers de Dinan	65,00 €
Chambre des Métiers de Saint Brieuc	32,50 €
AFO BAT 22	32,50 €
CFA BTP 35	325,00 €
MFR St Méen	97,50 €
MFR Montauban de Bretagne	130,00 €
<b>Total</b>	<b>2 433,50 €</b>

<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>27 888,50 €</b>
------------------------------	--------------------

### **École Notre Dame – Montfort sur Meu : Subvention et Participation 2010**

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer :

- une subvention à caractère social de 484€ (11 enfants en Élémentaire) et une subvention à caractère social de 217€ (7 enfants en Maternelle),
- une participation au frais de fonctionnement de 5 040€ (18 enfants dans le cadre de la convention de participation aux frais de fonctionnement).

### **Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer sur le territoire de la commune la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

### **Plate forme déchets verts : contrat de maîtrise d'œuvre**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet Bourgeois pour la réalisation d'une plate forme de stockage de déchets verts. Le taux d'honoraires est fixé à 5,50% du montant H.T. des travaux. L'estimation sommaire des travaux est de 100 000€ H.T.

### **Extension cimetière : compromis acquisition terrain**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir une superficie de 2 200m<sup>2</sup> environ de la parcelle cadastrée AB n°180 prix de 2,20€/m<sup>2</sup>,
- de dédommager à hauteur de 560€ pour les arbres fruitiers présents sur la parcelles,
- d'indemniser pour la rupture des 3 baux de location de potager. L'indemnité est fixée à 600€.

### **Assurances : mission de conseil et d'assistance au renouvellement des polices**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter la mission d'assistance et de conseil au renouvellement des polices d'Assurance du Cabinet F.B. Conseil Le coût de cette mission est de 1 600€ H.T.

### **Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Canton de Montfort sur Meu**

Après en avoir délibéré décide d'approuver les clés de répartition concernant :

- ✓ les excédents de fonctionnement et d'investissement à l'issue du vote du dernier Compte Administratif du SIE du Canton de Montfort sur Meu,
- ✓ l'actif et le passif du SIE du Canton de Montfort sur Meu,
- ✓ les terrains appartenant au SIE du Canton de Montfort sur Meu,
- ✓ les biens du SIE du Canton de Montfort sur Meu.

### **Moto-club d'IFFENDIC : demande d'exonération de la taxe sur les spectacles**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer le Moto Club d'IFFENDIC de taxe sur les spectacles pour la manifestation de moto cross organisée sur la commune en 2011.

### **Village des Quatre Routes : réalisation d'une aire de co-voiturage par Montfort Communauté**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter Montfort Communauté pour la réalisation d'une aire de co-voiturage sur le parking du village des Quatre Routes.

### **Demande de remise de pénalités pour Taxe d'Urbanisme**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la demande en remise de pénalités pour retard de paiement de taxe d'urbanisme pour le propriétaire domicilié 269C La Croix – Les Quatre Routes.

### **Section Gym Volontaire – Amicale des Retraités : don à la collectivité**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce don de 420,22€ et d'affecter cette somme au service Accueil de Loisirs Sans Hébergement « La Cabane aux Espiègles » pour l'acquisition de matériels liés à la pratique sportive.

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine : renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires.**

### **École de Musique du Pays de Brocéliande : modification des statuts**

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter la modification des statuts de Syndicat Intercommunal de l'École de Musique du Pays de Brocéliande à savoir « article 4 – Administration du Syndicat : Le Syndicat est régi par les règles générales applicables aux syndicats intercommunaux et les dispositions particulières énoncées ci-après : le syndicat comporte un comité syndical composé de 2 délégués titulaires élus par les conseils municipaux de chaque commune adhérente, plus un suppléant nommé par les conseils municipaux afin de remplacer un des titulaires en cas d'absence de celui-ci »,
- de nommer Mme PERTUISEL, déléguée suppléante.

### **Syndicat départemental d'Énergie 35 : désignation d'un délégué**

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de désigner M. MARTINS comme délégué de la collectivité au collège de Montfort Communauté permettant de désigner les délégués au Syndicat Départemental d'Énergie 35.

### **École du Pays Pourpré de Montfort sur Meu : motion de soutien pour le poste d'Auxiliaire de Vie Scolaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la motion suivante :

- le conseil municipal regrette la décision de l'État de ne pas autoriser le renouvellement du contrat de l'Auxiliaire de Vie Scolaire ayant une fonction Collective (AVS-co) de la Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) de l'école du Pays Pourpré de Montfort sur Meu. Le conseil municipal demande à l'Inspection Académique de l'Éducation Nationale de bien vouloir réexaminer sa position au regard de l'expérience acquise par l'AVS-co en place depuis 6 ans afin de trouver une solution humaine satisfaisante à la fois pour le bien-être des enfants et pour l'agent. Le conseil municipal regrette que l'État puisse envisager de mettre fin en cours d'année scolaire à un contrat d'une personne intervenant au sein d'une classe exigeant pour sa bonne marche une relation de confiance entre l'AVS-co et les enfants de la CLIS. Cette situation vient s'ajouter à la diminution programmer des postes affectés au fonctionnement du RASED.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.